Informations de base

2011/2900(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur les résultats du Forum du marché unique **Subject** 2 Marché intérieur, marché unique	

Acteurs principaux

Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire
	Stabilité financière, services financiers et union des marchés des capitaux	BARNIER Michel

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
30/11/2011	Débat en plénière		
01/12/2011	Décision du Parlement	T7-0543/2011	Résumé
01/12/2011	Résultat du vote au parlement		
01/12/2011	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2011/2900(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B7-0576/2011	09/11/2011	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0543/2011	01/12/2011	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2012)104	20/03/2012	

Résolution sur les résultats du Forum du marché unique

2011/2900(RSP) - 01/12/2011 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur le Forum du marché unique, déposée par les groupes PPE, S&D, ALDE, ECR et Verts/ALE.

La résolution souligne qu'il importe de **faire du Forum du marché unique une manifestation régulière**, afin de permettre aux entreprises et aux citoyens, ainsi qu'aux pouvoirs locaux et régionaux, de participer directement au développement futur du marché unique et de l'influencer. La Commission est invitée à présenter les douze priorités de l'Acte pour le marché unique d'ici à la fin 2011, de façon à permettre au Conseil et au Parlement européen d'adopter une première série de mesures prioritaires d'ici à la fin 2012.

Les députés demandent que la mise en œuvre de l'Acte pour le marché unique fasse l'objet d'un **suivi permanent au plus haut niveau politique**, par le biais, notamment, d'un examen et de rapports réguliers de la Commission, de son inscription parmi les priorités de l'ordre du jour du Conseil «Compétitivité» et de la présentation de rapports d'étape lors du Conseil européen. Ils rappellent à cet égard que la législation existante doit être transposée et mise en œuvre en temps utile et correctement.

Soulignant le **manque de sensibilisation** et les connaissances limitées des citoyens, des consommateurs et des PME eu égard à leurs droits et leurs possibilités au sein du marché unique, le Parlement demande à la Commission à envisager l'adoption d'une **Charte des droits des citoyens** qui soit conviviale, mise à jour régulièrement et facilement accessible pour tous les citoyens se déplaçant, travaillant, effectuant des achats et des ventes de manière transfrontalière, comme demandé dans sa résolution du 20 mai 2010, pour servir de guide pratique définissant les droits et les obligations des citoyens au sein du marché unique.

Le Parlement met en exergue le succès général, salué par le Forum, de la procédure de reconnaissance automatique prévue par la directive 2005/36 /CE relative à la **reconnaissance des qualifications professionnelles** et estime qu'il conviendrait par conséquent de l'étendre à d'autres professions. Il se félicite en outre de l'annonce des résultats obtenus par les projets pilotes sur la carte professionnelle.

La résolution insiste sur la nécessité :

- de faire en sorte que les **guichets uniques** deviennent des centres administratifs en ligne à part entière, permettant aux entrepreneurs d'effectuer et de gérer leurs formalités administratives en ligne;
- de mettre en place des **systèmes alternatifs de résolution des conflits** qui soient efficaces, abordables et simples, afin d'accroître la confiance des consommateurs dans le marché intérieur ;
- d'achever le **marché unique numérique** et de surmonter les obstacles techniques au commerce et à la fourniture de services transfrontières, notamment en augmentant l'interopérabilité et la reconnaissance mutuelle des identifiants, signatures et documents électroniques;
- d'améliorer la **sécurité juridique du commerce électronique** en créant un système efficace et actualisé de droits d'auteur dans l'Union européenne et de mettre à jour la législation européenne sur la protection des données;
- de simplifier et d'appliquer correctement les règles relatives à la **passation de marchés publics** en veillant à faciliter la participation des PME aux appels d'offres publics ;
- **d'associer plus étroitement les citoyens** et les autres acteurs au développement du marché unique, notamment par le biais de consultations publiques, davantage en amont, sur les nouvelles propositions législatives.

La résolution souligne que **la fourniture de services transfrontières et la mobilité des travailleurs détaché**s sont des éléments clés du marché intérieur et insiste sur le fait que la directive sur le détachement des travailleurs devrait garantir des conditions égales pour tous et le respect des droits des travailleurs détachés dans toute l'Union.

Enfin, le Parlement invite la Commission à créer un **forum du marché unique en ligne** et à s'associer aux États membres, aux pays candidats et aux partenaires de l'EEE pour organiser et promouvoir des manifestations publiques de grande ampleur en 2012, à l'occasion du 20e anniversaire du marché unique.